



Genève, le 30 mai 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture, du département de la sécurité et de l'économie et de l'European Innovation Partnership, Smart Cities and Communities

Pionnier, le canton de Genève annonce sa participation à une étude européenne de faisabilité sur les drones taxis

Sous l'égide de la Commission européenne, le canton de Genève a donné son accord pour étudier et évaluer l'opportunité d'utilisation de drones pour le transport de personnes dans le cadre de sa mobilité urbaine et de l'innovation.

Le projet d'étude «Drone Taxi» sera mis en œuvre dans le cadre de l'initiative de mobilité urbaine aérienne (UAM Initiative) du Partenariat européen d'innovation sur les villes et collectivités intelligentes (EIP-SCC), qui rassemble villes et régions, industries, PME, instituts de recherche et autres acteurs experts du *smart city*.

L'Europe veut se démarquer des initiatives réalisées à travers le monde et donner la voix à ses villes et ses régions sur ce sujet qui pourrait émerger d'ici à 2030.

La collaboration entre les villes et les pays, le partage de connaissances et de pratiques nouvelles faciliteront l'adoption de standards identiques, moteurs de l'innovation en matière de mobilité.

Avec sa capacité d'innover, le canton de Genève est le candidat idéal pour représenter la Suisse

Si les compétences suisses dans le domaine des drones sont reconnues mondialement, Genève confirme son leadership et sa capacité d'innovation. Avec Helsinki, le canton est l'une des rares régions européennes à avoir adopté une vision et une stratégie claire en matière de drones. Genève anticipe ainsi les opportunités qu'offre cette innovation technologique tant au niveau de la mobilité, que des aspects environnemental, énergétique et économique pour les entreprises comme pour le monde académique.

Avec l'appui et le soutien de l'Office fédéral de l'aviation civile et Skyguide, cette étude permettra notamment d'évaluer l'impact sur les domaines précités et de mesurer de manière plus précise tant l'intérêt de la population pour le projet que sa faisabilité technologique, juridique et financière.

"Ce projet est un premier pas qui vient concrétiser la Vision drones du canton de Genève publiée en novembre 2017. Il vient également confirmer la volonté du Conseil d'Etat de favoriser et développer l'innovation afin de dynamiser les tissus académique et économique genevois", assure le conseiller d'Etat Pierre Maudet, chargé du département de la sécurité et

de l'économie.

"Dans une région à forte croissance où le trafic devient de plus en plus saturé, il est de la responsabilité des collectivités publiques d'explorer de nouvelles pistes pour faire face aux défis de demain", souligne Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. "A la suite d'une législature marquée par le développement de l'auto-partage, de la promotion de l'électromobilité et de réflexions sur le transport par câble, l'examen du potentiel du transport de personnes par drones, en définissant les contraintes pour l'expérimenter, place Genève dans la voie du développement du transport urbain de troisième dimension."

Fort de sa connaissance du tissu économique et technologique genevois, l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) fédérera les compétences nécessaires pour réaliser cette étude. "L'OPI confirme sa capacité à stimuler l'innovation technologique ainsi qu'à faciliter les synergies entre les entreprises genevoises, romandes et suisses", selon Frédéric Dreyer, directeur.

Comme le souligne Laurent Horvath, membre du comité directeur de l'Association mondiale des villes smart, OASC, "au même titre que les voitures autonomes, il est important d'offrir une alternative aux projets qui viennent des USA ou de la Chine et de prendre en compte l'avis de toutes les parties prenantes pour bien cerner les attentes et les questionnements liés à ce nouveau type de mobilité".

Pour Genève, le résultat de cette étude de faisabilité sera évalué par le Conseil d'Etat durant le premier trimestre 2019. En cas d'approbation, un premier démonstrateur pourrait être réalisé fin 2020.

Pour toute d'information complémentaire :

- *M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du DETA, par l'intermédiaire de M. Thomas Putallaz, secrétaire général adjoint, T. 079 417 09 69.*
- *M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DSE, en contactant Mme Emmanuelle Lo Verso, secrétaire générale adjointe, T. 079 955 44 29.*
- *M. Laurent Horvath, membre du comité directeur des villes smart city Mondiale OASC, OPI - Smart City, T. 079 523 60 74, Laurent.Horvath@Opi.ch.*
- *M. Frédéric Dreyer, directeur, OPI, Frederic.Dreyer@OPI.ch.*